

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du treize octobre deux mille vingt-cinq

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 octobre 2025, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENT	POUVOIRS
28	6	1	6

Objet :
FI-2 - Modification du tableau des subventions de fonctionnement à verser en 2025

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Jo LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Corinne REGLAIN, Frédéric BERNARD, Laure MANDUCHER, Antoine LUCAS, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Jean-Michel FOUILLAND, Annie ZOCCOLO, Julien MARTINEZ, Hayet LAKHDAR CHAOUCH, Loïc MONNIER, Philippe TOURNIER BILLON.

REPRÉSENTÉS : Anne MOREL (pouvoir à Corinne REGLAIN), Caroline MANZONI (pouvoir à Dominique BEY), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Frédéric BERNARD), Fanny RIPPE (pouvoir à Laure MANDUCHER), Assad AKHLAFA (pouvoir à Fatih KAYGISIZ), Alexandra ANTUNES (pouvoir à Julien MARTINEZ).

ABSENT : Noël DUPONT.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Madame Marie-Josèphe LEVILLAIN est nommée secrétaire de séance.

Mme Françoise COLLET, rapporteur, informe le Conseil municipal, que dans le cadre du dispositif national « Ecoles et Cinémas », les élèves des écoles d'Oyonnax se sont rendus aux cinémas de la Ville durant 3 trimestres de l'année scolaire 2024-2025. Aussi, il convient de modifier le tableau des aides aux associations et autres organismes annexé au Compte Administratif 2025.

Ces ajustements se déclinent comme suit, sachant que le prix des places pour ce dispositif est de 3 €/élève et que la participation de la Ville est de 1,50 €/élève :

	<u>Nombres d'élèves</u>	<u>Montant à reverser</u>
Sou des Ecole Maternelle Eglisette (1 classe)	28	42,00 €
OCCE Ecole maternelle Paul Rivet (4 classes)	193	289,50 €
OCCE Ecole Maternelle Simone Veil (1 classe)	65	97,50 €
Sou des Ecoles Maternelle Jeanjacquot (5 classes)	208	312,00 €
OCCE Ecole Elémentaire Pasteur Sud (2 classes)	103	154,50 €
OCCE Ecole Elémentaire La Victoire (2 classes)	108	162,00 €
<u>TOTAL</u>	<u>705</u>	<u>1 057,50 €</u>

Objet :
FI-2 - Modification du tableau des subventions de fonctionnement à verser en 2025

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à verser les subventions décrites ci-dessus

- Précise que les crédits ont été provisionnés au Budget 2025 au chapitre 65.

Fait à Oyonnax, le 13 octobre 2025

Secrétaire de séance,

Le Maire,



Marie-Josèphe LEVILLAIN



Michel PERRAUD
Conseiller Départemental

Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le 15 OCT. 2025
- par sa publication le 15 OCT. 2025

Le Maire

